

Cordial souvenir
Adrien Blanchet

LES
JOURNÉES DE JUILLET ET AOUT 1789
A STRASBOURG

PAR
ADRIEN BLANCHET
MEMBRE DE L'INSTITUT

Extrait de la *Revue historique*,

Tome CXXXVIII, année 1921.

(Les tirages à part ne peuvent être mis en vente.)

PARIS
1921

Bibliothèque Maison de l'Orient



134062

LES
JOURNÉES DE JUILLET ET AOUT 1789
A STRASBOURG

PAR
ADRIEN BLANCHET
MEMBRE DE L'INSTITUT

Extrait de la *Revue historique*,

Tome CXXXVIII, année 1921.

(Les tirages à part ne peuvent être mis en vente.)

PARIS
1921

LES
JOURNÉES DE JUILLET ET AOUT 1789
A STRASBOURG

Le présent travail¹ se compose de deux parties, distinctes en apparence, et que les auteurs antérieurs ont souvent séparées pour étudier surtout la première, qui leur paraissait beaucoup plus importante sous le rapport de la politique générale. C'est ainsi que, récemment encore, un des meilleurs historiens de l'Alsace a porté toute son attention sur les premiers événements révolutionnaires de Strasbourg² et a laissé de côté ceux qui se produisirent quelques jours après et qui en sont certainement inséparables.

Pour cette raison, on pouvait reprendre la question, en apparence épuisée par la substantielle étude de cet auteur. A vrai dire, j'ai été encouragé à tenter un nouvel examen des faits, parce que j'avais entre les mains un document nouveau. La lettre, publiée ici en appendice, est un témoignage complémentaire, qui, n'étant pas officiel, doit être pris d'autant plus en considération, puisqu'il confirme et complète, sur divers points, ce que nous savons déjà³.

Celui qui l'a écrite est évidemment un officier (d'artillerie?) assez instruit, quoique son style présente des négligences nombreuses; il tient à être exact et impartial, car, s'il raconte nettement les faits

1. Lu au Congrès des Sociétés savantes, à Strasbourg, le 27 mai 1920; cet article a été revu, corrigé et complété.

J'adresse ici de vifs remerciements à M. Pfister, doyen de la Faculté des lettres à l'Université, et à M. M.-J. Bopp, professeur à Colmar, qui ont bien voulu me signaler diverses publications. Je remercie aussi MM. Georges Delahache et l'abbé Mollat, qui ont fait pour moi quelques recherches, malheureusement infructueuses, dans les archives de la ville de Strasbourg.

2. Rodolphe Reuss, *le Sac de l'hôtel de ville de Strasbourg (juillet 1789)*, dans *Rev. histor.*, t. CXX, novembre-décembre 1915, p. 26 à 55 et 289 à 322 (cf. du même, *Revue d'Alsace*, n. s., t. VI, 1877, p. 43 à 58).

3. Naturellement, je ne chercherai pas à citer toutes les sources déjà utilisées par ceux qui m'ont précédé et je m'attacherai surtout aux textes qui peuvent être interprétés différemment.

qu'il a vus, il n'expose les causes des troubles successifs qu'avec prudence¹. Le préambule de la lettre est un peu long; j'ai considéré cependant qu'il n'était pas inutile, parce qu'il dépeint l'état d'esprit d'un officier qui, en 1789, servait depuis trente-cinq ans. Il n'est pas un révolté et attend autant du roi que de la nation; mais il a l'esprit du temps et désire qu'une ère de justice se manifeste promptement.

Sa lettre contient tout l'essentiel des débuts de la Révolution à Strasbourg; elle apporte quelques précisions de chiffres à propos des scènes du pillage de l'hôtel de ville, épisode dont on a d'autres relations concordantes, et, de plus, cette lettre fournit un nouveau récit et des détails relatifs à la révolte militaire, qui eut lieu peu de jours après et qui est beaucoup moins connue.

On sait que, le dimanche 19 juillet, les esprits étaient déjà surexcités par le bruit du renvoi de Necker et que des bandes saccagèrent la maison de l'ammeistre Lemp². Le 20 juillet, la question politique se compliquait en se doublant d'une question alimentaire : les masses populaires réclamaient la suppression des droits sur la viande, qui n'étaient cependant que de quatre deniers par livre³.

On brisa les vitres de l'hôtel de ville, sans que le commandant de la place, M. de Klinglin, crût devoir intervenir⁴. Un groupe de citoyens demanda en vain⁵ au comte de Rochambeau, gouverneur de la province, l'autorisation de s'armer et de faire des patrouilles⁶. C'est aussi Rochambeau qui, le lendemain, se contentait de répondre, quand on lui demandait instamment de rétablir l'ordre : « Voulez-vous que je fasse égorger la bourgeoisie par ma troupe⁷? » Le général, à qui l'Amérique avait fait une heureuse carrière, rencontrait

1. Il accompagna sa relation des expressions *dit-on* et *on prétend*.

2. M. Reuss a signalé les causes obscures du mouvement, qui peut paraître artificiel; la conduite bizarre de certains personnages, confirmée par leur émigration volontaire (*loc. cit.*, p. 26, 311 à 314). En 1855, Frédéric Piton accusait le gouvernement d'avoir provoqué l'émeute. Cf. Manfred Eimer, *Die politischen Verhältnisse und Bewegungen in Strassburg im Elsass im Jahre 1789*. Strasbourg, 1877, in-8°, 183 p.

3. Jean-Fréd. Hermann, *Notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg*, t. I, 1817, p. 109.

4. Je reviendrai plus loin sur l'attitude de ce personnage.

5. On ne peut donc parler, comme on l'a fait, de l'apathie de la bonne bourgeoisie.

6. Hermann, *loc. cit.* On trouve la confirmation du fait dans la lettre des représentants de la bourgeoisie aux députés de Strasbourg, écrite le 28 juillet 1789 (Rodolphe Reuss, *L'Alsace pendant la Révolution française*; I, *Correspondance des députés de Strasbourg à l'Assemblée nationale*, 1880, p. 129, l. n° XXVI).

7. « Nous avons ordre de ne pas agir », répondaient d'autres officiers (Hermann, *op. cit.*, n. 98, p. 198).

assurément à Strasbourg une situation peut-être déconcertante, d'autant plus qu'il venait d'arriver le 18 seulement et qu'il pouvait ignorer bien des faits. Pour cela, on lui doit quelque indulgence, en tenant compte aussi de la situation d'un gouverneur qui devait respecter certaines libertés fondamentales, mais écarter certains empiétements sur l'autorité royale. Nous pouvons cependant admettre que Rochambeau eût dû être averti d'un fait important : on remarquait dans les rues de Strasbourg de nombreux visages inconnus ; des billets portant les mots : *Citoyens, attaquez!* circulaient parmi la foule¹.

Quelles que fussent l'ignorance des faits et les raisons d'inertie du gouverneur, nous ne saurions comprendre que la garnison ait assisté impassible à la première partie du sac de l'hôtel de ville : ce n'est qu'au moment où les pillards s'apprétaient à détruire les dépôts des notaires que le colonel de Royal-Alsace fit évacuer les bâtiments envahis².

Si la conduite de la garnison est énigmatique, celle des magistrats de la ville l'est quelque peu aussi. En effet, nous avons bien l'écho des doléances des bourgeois de Strasbourg au sujet de la réserve des troupes royales, à l'origine des troubles³. Mais, d'autre part, une seconde lettre dès 6 et 7 août 1789, adressée également aux députés, dit en propres termes : « La bourgeoisie a insisté que les veilles et fatigues de la garnison fussent récompensées⁴. » Et ce témoignage de reconnaissance est confirmé par la lettre que nous publions plus loin. L'auteur, qui paraît n'avoir rien écrit à la légère⁵, dit nette-

1. A l'origine de la plupart des mouvements populaires, on retrouve souvent des preuves de l'ingérence d'éléments étrangers au milieu habituel. Il n'y a pas de raisons suffisantes pour écrire, comme on l'a fait, que ces mots criminels ont été répandus par les soldats.

2. On connaît une plaquette de quatre pages contemporaine du sac de l'hôtel de ville et qui en donne une relation (*Relation de ce qui s'est passé dans la ville de Strasbourg le 20 et le 21 juillet 1789*. Paris, s. d., in-8°, chez Lefèvre, libraire, rue de la Harpe... Bibl. nat., Lb 39, 2024). Bien que ce document soit peu précis et incomplet, j'en citerai le passage suivant : « Les maisons des boulangers furent dévastées, les cafés détruits, les maisons des receveurs incendiées. La ville invoqua le secours de la garnison qui refusa de marcher ; mais plusieurs officiers ayant dit que nul Bourgeois ne faisait partie de ce tumulte et qu'il falloit punir la classe turbulente du Peuple, les soldats ont obéi, croyant que les mutins étoient une horde de ceux qui, deux mois auparavant, avoient désolé les contrées qu'ils avoient parcourues. » Ces renseignements me paraissent sujets à caution.

3. Lettre précitée du 28 juillet, confirmée par la relation de Jean-Frédéric Hermann.

4. *Correspondance des députés de Strasbourg* : loc. cit., n° XXXI, p. 140.

5. La somme de 20 sols de gratification par soldat est confirmée par la lettre des 6-7 août, adressée aux députés. La gratification fut de 30 sols par caporal et de 40 par sergent.

ment que la ville savait gré à la garnison de la réserve prudente qu'elle avait gardée pendant les troubles.

Si nous écoutons Rochambeau lui-même dans ses *Mémoires*, dont les historiens n'ont peut-être pas examiné les termes suffisamment, le rôle de la troupe aurait été plus rapide et plus actif. Je transcris quelques passages de ces *Mémoires* : « Je fis battre la générale au premier avis; les piquets de cavalerie s'y portèrent aux ordres de M. de Klinglin; je me mis à la tête du régiment d'Alsace... Klinglin péreroit et rien ne pouvoit arrêter ce peuple furieux : on vint me dire qu'ils entroient dans une maison voisine où étoient tous les papiers des mineurs de la province. Je pris ce moment pour animer les grenadiers d'Alsace : « Mes enfans... ce sont vos papiers qu'on « pille et vos contrats qu'on saccage... » Alsace s'y conduisit bien... Nous parvîmes, avec son secours et celui de Hesse-Darmstadt¹, à faire vider tous les étages de l'hôtel de ville, où ils avaient pillé les caisses, cassé les meubles et enfoncé mille pièces de vin² dans toutes les caves où plusieurs d'entre eux se noyèrent. Pour ma part, j'en fus quitte pour la perte de la moitié de mon habit, qui fut emporté par un gros poêle de fonte, jeté par une fenêtre³. » Rochambeau reconnait que les troupes agissaient mollement, parce que « tout le monde se promenoit dans les rues et la cavalerie ne pouvoit charger ces troupes de brigands sans courir le risque d'écraser d'honnêtes citoyens⁴ ». Cette phrase explique l'apostrophe que le chroni-

1. L'esprit de ce régiment étranger ne fut pas partout satisfaisant : « Un soldat du régiment étranger Royal-Darmstadt, placé en faction et éloigné de la vue de ses officiers, fut le seul qui opposa quelque résistance; il menaça même de sa baïonnette celui qui voulait arrêter encore une scène partielle de désordre » (J.-Fr. Hermann, *op. cit.*, p. 199).

2. Même en admettant l'estimation de 10 à 15 francs l'hectolitre de vin de pays donnée par l'abbé Hanauer (*Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*, t. II, 1878, p. 337), s'il s'agit de mille pièces de vin, la somme de mille louis indiquée par l'officier Guiot est faible. Mais il est évident que ces renseignements prouvent seulement l'importance des dégâts.

Une relation rédigée en allemand, que je cite plus loin (datée du 30 juillet 1789), évalue la quantité de vin répandu dans les termes suivants : « Gegen tausend Ohmen Wein... » Si l'*Ohme*, mesure assimilée quelquefois, mais arbitrairement, au muid de Paris, peut être considérée comme valant à peu près quarante-six litres à Strasbourg, le dégât aurait été moins considérable que d'après Rochambeau. La question reste d'ailleurs assez vague. M. Reuss, qui n'a pu faire état ni de la relation allemande ni de la lettre de Guiot, évalue la perte à 600 hectolitres (d'après Friesé) ou 800 (Rapport des représentants). *Voy. Rev. histor.*, *loc. cit.*, p. 293 et 294.

3. *Mémoires militaires, historiques et politiques de Rochambeau, ancien maréchal de France*, 1809, t. I, p. 353 et 354. Je sais que ces *Mémoires* ont été rédigés par Luce de Lancival d'après les notes de Rochambeau; mais les faits énoncés ne peuvent avoir été inventés par le rédacteur.

4. La molle action des troupes a été constatée aussi par un étranger,

queur Hermann attribue à Rochambeau et que j'ai rapportée plus haut.

Je ne sais si je lis bien entre les lignes de ces passages des *Mémoires* de Rochambeau. Mais je crois comprendre que ce soldat, d'ailleurs estimable, s'est trouvé, comme beaucoup d'autres à cette époque, surpris par les événements. Il a senti ensuite la nécessité de se disculper. Pour cela, il semble rejeter la faute de l'inaction sur Klinglin; il prétend avoir pris la tête du régiment d'Alsace, rôle qui n'était pas le sien; enfin, il tient à démontrer que ses efforts ne furent pas sans danger. Mais si nous savons, d'autre part, que des poêles furent jetés en effet par les fenêtres de l'hôtel de ville¹, on reste un peu sceptique en apprenant l'effet singulier produit par un projectile de cette sorte².

Il est certain que le baron de Klinglin, surnommé le « Père du peuple » à Strasbourg³, joua un rôle important dans l'affaire. On

Arthur Young : « Voyant que la troupe ne répondait qu'en paroles, les perturbateurs prirent de l'audace...; les troupes, tant à pied qu'à cheval, restèrent impassibles. D'abord, elles n'étaient pas assez nombreuses...; plus tard..., le mal était trop grand pour qu'on pût faire autre chose que garder les approches » (*Voyage en France pendant les années 1787, 1788, 1789*. Paris, 1860, t. I, p. 248; cf. *Rev. d'Alsace*, nouvelle série, t. VI, 1877, p. 54).

Il est certain que les soldats envoyés devant l'hôtel de ville étaient en petit nombre, « 100 ou 150 hommes d'infanterie et de cavalerie ». Or, la garnison de la ville était composée de six régiments (Gottfried Harthmann-Lichtenfelder, *Compte-rendu historique des troubles survenus à Strasbourg en l'an 1789*, dans la *Rev. d'Alsace*, t. XL, p. 260 et 264).

Deux estampes donnent sans doute assez exactement l'aspect du pillage. L'une, signée de Jean Hans et de Weis, montre une rangée de cavaliers, bien alignés devant le beau monument, construit en 1582. Un officier est représenté un peu en avant, à droite. En arrière et sur les côtés, des bourgeois font des gestes d'étonnement et de désespoir. Cette estampe a été reproduite par Hugo Haug, *Das Hôtel du Commerce...* Strasbourg, 1913, p. 27, et aussi, avec la suivante, par Adolphe Seyboth, *Das alte Strassburg*. Strasbourg, 1896, p. 131, pl. 17. Sur l'autre estampe (*Se vend chez Devere, graveur, vis-à-vis Saint-Louis, n° 12, à Strasbourg*), les cavaliers sont groupés à droite sur deux rangs; on voit des soldats sur le pont qui relie l'hôtel de ville, à droite, aux autres constructions (Bibl. nat., dép. des estampes, coll. Hennin, t. 119, Qb 319, n° 9 et 10, et *Hist. de Fr.*, Qb 79). — C'est la seconde de ces gravures qui a été reproduite par M. Reuss dans son *Histoire d'Alsace* (14^e éd., 1918, pl. XIII; texte p. 212 et 213). Elle avait d'ailleurs été déjà lithographiée par Th. Muller dans le *Strasbourg illustré* de Frédéric Piton (1855).

1. Lettre aux députés de Strasbourg, du 28 juillet 1789 (*loc. cit.*, p. 131).

2. Le passage de Rochambeau n'a pas encore été relevé.

3. Une relation (que M. Reuss a déclaré connaître seulement d'après Engelhardt et Eimer, *Rev. histor.*, *loc. cit.*) est écrite pour faire ressortir les mérites de M. de Klinglin. A propos de l'ameistre Lemp, on y lit : « ... Wenn nicht der Herr kommandant, baron von Klingkling, ein Beyspiel seines grossen Her-

a quelque peine à préciser ce rôle. Est-ce à cause de sa complaisance envers les émeutiers que la foule s'écria : « Vive Klinglin, *Abas le magistrat* ! ? » Cette foule était-elle composée uniquement d'émeutiers ? Il est vraisemblable qu'elle comptait quelques-uns de ces représentants de la bourgeoisie, ceux-là mêmes qui, vers cinq heures de l'après-midi, assuraient aux délégués des magistrats que le peuple voulait détruire l'hôtel de ville, et qu'on ne pouvait pas compter sur les troupes, parce qu'elles avaient promis de faire cause commune avec la population ².

Si l'on en croit Rochambeau, lorsque tous les citoyens furent rentrés chez eux, vers minuit, les charges de cavalerie devinrent efficaces et 400 malfaiteurs furent arrêtés. Bien que les troupes fussent rentrées dans leurs quartiers, l'épuration n'avait pas été complète, puisque les magistrats, pour la parfaire, obtinrent du gouverneur une distribution de 500 hallebardes et 1,200 sabres de l'arsenal ³. Ces armes servirent à une garde bourgeoise ⁴, dont les

zens, seiner klugen Vorsicht und seiner beständigen Wachbarkeit gegeben hätte... » Plus loin, à propos de l'hôtel de ville, il est encore question des habiles dispositions et prévisions de Klinglin, à qui on associe toutefois Rochambeau. L'auteur cite la devise appliquée à Klinglin : *Patrem te dicunt cives, dicentque nepotes* (sans nom d'auteur, *Beschreibung des jammervollen Aufruhrs in Strassburg*. A la fin : *Strassburg, den 30 juli 1789*. In-8°, 16 p. Bibl. nat., L⁷ k. 34,264). C'est Klinglin qui avait donné l'ordre de laisser les auberges ouvertes toute la nuit pour fêter la prise de la Bastille, qui avait harangué les émeutiers paternellement devant la maison Lemp (R. Reuss, *Rev. histor.*, *loc. cit.*, p. 44 et 46). Aussi, dès 1793, Jean Friesé n'hésitait pas à attribuer à Klinglin le pillage de l'hôtel de ville et des archives, car ce personnage aurait eu intérêt à détruire les pièces du procès de son grand-père et de son père (*Neue vaterl. Geschichte Strassburgs...*, t. IV, 1793, p. 247 à 257).

1. E. Seinguerlet, *l'Alsace française : Strasbourg pendant la Révolution*, 1891, p. 18, 22 et 27. Voy. aussi, au sujet des accusations portées contre M. de Klinglin : Rodolphe Reuss, *le Sac de l'hôtel de ville* : *Rev. d'Alsace*, 1877, p. 44 à 46. D'autre part, on a dit que le duc d'Aiguillon, gouverneur général de l'Alsace, « plein de haine contre la Cour », pouvait avoir une grande responsabilité dans les troubles de Strasbourg (A. B., dans la *Rev. d'Alsace*, 1887, p. 501).

2. C'est sans doute pour cela que M. Reuss a cru que Rochambeau craignait une émeute militaire (*loc. cit.*, p. 313). Un autre auteur a été trop loin dans la même voie, en écrivant : « La force armée faisant cause commune avec les émeutiers... » (Louis Batiffol, *les Anciennes républiques alsaciennes*, 1918, p. 284).

3. Rochambeau, *Mémoires*, p. 355 ; cf. la lettre du 28 juillet, *loc. cit.*, p. 132.

4. L'officier Guiot, dont la lettre est publiée plus loin, porte le total de la garde bourgeoise à 2,000 hommes. Ce chiffre est en somme peu différent de celui que les armes distribuées permettaient déjà d'armer, sans parler de celles que la ville pouvait posséder.

rondes amenèrent l'arrestation d'un nombre de prisonniers qui doubla celui des premières prises.

Nous avons vu plus haut que la ville tenait à récompenser les troupes. Rochambeau nous dit : « Il étoit d'usage, à Strasbourg, de donner une gratification de vingt sous par homme aux soldats qui avoient servi à arrêter les incendies ; le magistrat vint me prier de permettre qu'elle fût délivrée aux troupes pour avoir sauvé la ville le jour du pillage de l'hôtel de ville...¹. » Le gouverneur refusa d'abord en dépeignant le danger d'une garnison qui pouvait être ivre. « Je fis ce que je pus pour les engager à renoncer à ce dessein et pour leur persuader de donner en vivres, à chaque chambre, le produit de cette gratification... » « Enfin, pour la troisième fois, les magistrats et les représentans de la bourgeoisie réunis, ayant à leur tête le commissaire du roi², vinrent me réitérer cette demande, et me déclarèrent que, si je ne voulois pas y consentir, chaque bourgeois étoit résolu de délivrer cet argent lui-même aux soldats, à qui ils l'avoient promis. »

Ces paroles sont graves, puisqu'on pourrait déjà y trouver un exemple de la pression exercée par le Tiers-État. Ont-elles été véritablement prononcées ? Rochambeau n'a-t-il pas voulu défendre après coup sa responsabilité dans les événements qui allaient se produire ? Il est vraisemblable qu'il n'étoit plus sûr de la discipline de ses troupes, et, en ce cas, il eut raison de dicter, comme il le prétend, « un ordre de police pour que la moitié de chaque régiment restât de garde à son quartier pour répondre de la discipline du bataillon à qui la gratification seroit délivrée³... » Il est exact que la bourgeoisie insista pour récompenser la garnison⁴. Mais, d'après la lettre de l'officier Guiot, s'il y eut des troubles, c'est plutôt à cause des mesures prises par Rochambeau, et dont ses *Mémoires* ne laissent entrevoir qu'une partie ; du moins Guiot autorise à croire que toutes les troupes avaient été consignées au quartier.

1. *Mémoires*, t. I, p. 357.

2. Il s'agit du baron Frédéric de Dietrich, désigné comme tel le 28 juin et installé dans ses fonctions le 6 juillet. On a écrit tout récemment que ce personnage avait fait « tout son devoir pendant les journées de Juillet » (Gabriel-G. Ramon, *Frédéric de Dietrich, premier maire de Strasbourg sous la Révolution française*. Paris, 1919, p. 39). Si Dietrich a joué ce rôle dans cette circonstance, on comprend que Rochambeau ait été contraint de chercher un terrain de conciliation.

3. *Loc. cit.*, t. I, p. 357.

4. Lettre des représentans de la bourgeoisie aux députés de Strasbourg (n° XXXI) des 6 et 7 août 1789 ; citée plus haut.

Ce fait démontre encore que l'état d'esprit, qui se développait avec tant de rapidité parmi toutes les classes de la nation, avait déjà fait des progrès dans l'armée elle-même¹. Rochambeau, comme je l'ai dit plus haut, avait dû s'en rendre compte. Les événements firent que les mesures prises par lui et qui, au surplus, étaient conformes aux règles de la discipline, n'eurent pas le résultat qu'il en espérait. Les troubles, que beaucoup d'historiens ont plus ou moins laissés de côté, eurent une réelle importance. La moitié des troupes, en état d'ébriété, criait : « Vive le Tiers-État ! C'est à nous à commander à notre tour²... » Rochambeau ne parvint pas à protéger les prisons, dont la garde était doublée et appuyée — en apparence — par quatre canons. Ces pièces ne servirent pas ; le poste fut forcé « et tous les prisonniers furent délivrés, ce qui étoit le principal but de cette journée³ ». Le second jour de la révolte fut encore plus grave ; les régiments étrangers se mêlèrent aux autres et se plongèrent dans des excès de tout genre : « Les régimens allemands, ne s'étant échappés que le second jour, se livrèrent plus tard, mais plus fortement, à la plus grande débauche ; ils menaçoient de la lanterne tous leurs chefs⁴... » Nous trouvons la confirmation des faits dans les autres sources que nous avons déjà utilisées. La lettre des 6 et 7 août aux députés de Strasbourg dit que « toutes les maisons des marchands de vins, de brasseurs, de boulangers, chaircutiers, graissiers », furent forcées et pillées. Ce document ajoute que la troupe était exaspérée contre ses chefs et une autre lettre des représentants de la bourgeoisie aux mêmes députés, écrite le lendemain, 8 août, confirmant ce pillage, nous apprend que la garde bourgeoise voulut s'opposer en vain au désordre et fut même maltraitée par les

1. Un reflet de cet état d'esprit nouveau apparaît dans un rare document, qui est d'ailleurs empreint de sentiments élevés et judicieux : *Dialogue entre un citoyen et un soldat* ; *Gespräch zwischen einem Bürger und einem Soldaten*, par M. T. D. M., capitaine d'artillerie (de l'imprimerie de Le Roux ; s. d., mais certainement de la seconde moitié de 1789 ; in-4°, 15 p.). L'auteur, probablement un camarade de Guiot, cherche à y concilier les devoirs du citoyen et du soldat, et y soutient la nécessité de la discipline.

2. Les soldats auraient crié aussi : « Vive la nation ! » (E. Seinguerlet, *op. laud.*, p. 26). Ils auraient ajouté : « Vive la bourgeoisie ! » (*Rev. d'Alsace*, t. XL, 1889, p. 265).

3. Rochambeau, *op. cit.*, p. 358. Ici, l'auteur semble suivre une idée qu'il avait exposée plus haut (p. 356) : « ... Un brasseur et quelques mauvais citoyens, fort impliqués comme instigateurs du pillage de l'hôtel de ville ; leurs parents et leurs amis cherchèrent à corrompre la garnison. » La relation, rédigée en allemand et datée du 30 juillet 1789, nous dit que le brasseur fut jugé et gracié (p. 15).

4. Rochambeau, *op. cit.*, p. 359.

révoltés¹. L'officier Guiot énonce plus brièvement les mêmes faits et évalue à plus de 80,000 livres les dégâts causés par ces deux journées d'orgie.

L'historien russe Karamzine, qui traversait Strasbourg à cette époque, confirme les faits et raconte que, sous ses yeux, une troupe de soldats ivres arrêta un prélat en voiture et le força à boire de la bière dans la même cruche que son cocher, à la santé de la nation. Le même auteur vit aussi une salle de spectacle troublée par des ivrognes².

Rochambeau relate la fin des troubles. De bons soldats se groupèrent autour des sous-officiers ; on fit des patrouilles et, à dix heures du matin, le 7 août, toute la garnison était rentrée dans ses quartiers.

Le vent de folie étant apaisé, la réflexion inspira sans doute le désir de se disculper, et les dissentiments entre les troupes de races différentes se firent jour. Rochambeau nous apprend que le régiment de Hesse-Darmstadt fut le dernier à rentrer dans l'ordre et que ce résultat fut difficile à obtenir. Les régiments français rejetèrent sur cette troupe le poids des vols commis pendant la révolte³, et M. de Vaubecourt, lieutenant général inspecteur, vint même avertir le Gouverneur que les contingents français voulaient attaquer le régiment allemand dans ses quartiers. Rochambeau parvint à rétablir l'ordre et ses *Mémoires* laissent transparaître un vif contentement de soi-même⁴. Mais il est évident que le Gouverneur, averti par les événements déconcertants des dernières semaines, préféra s'abstenir de rechercher les responsabilités de la révolte et d'appliquer des sanctions⁵. J'ai d'ailleurs cité plus haut le passage de ses *Mémoires* où il prétend qu'il avait prévu les effets de la gratification de la ville.

Il me paraît hors de doute que Rochambeau, aussitôt arrivé à Strasbourg, y subit les effets de l'état d'esprit qui influait sur les relations entre l'autorité royale et les magistrats de la cité. Ceux-ci, comme la plupart des représentants des vieilles libertés provinciales,

1. *Op. cit.*, p. 141 et 144.

2. *L'historien russe Karamzine à Strasbourg en 1789* ; lettre de Strasbourg, du 6 août 1789, traduite par A. Legrelle, dans la *Revue nouv. d'Alsace-Lorraine*, 5^e année, 6^e vol., 1886, p. 203.

3. Le fait est confirmé par Harthmann-Lichtenfelder (*Rev. d'Alsace*, t. XL, 1889, p. 266).

4. *Op. cit.*, p. 360 à 362.

5. C'est donc avec raison qu'on a pu écrire : « Il était maintenant évident pour tous qu'on ne pourrait avant longtemps faire fond sur ces troupes : ce sera la cause profonde de la création de la garde nationale de Strasbourg » (G.-G. Ramon, *op. cit.*, p. 42).

étaient jaloux des restes d'autorité qu'ils possédaient encore. Je citerai un seul exemple, suffisant pour préciser cette situation. Quelques années avant les événements qui ont été racontés plus haut, la Cour des monnaies de Paris donnait un arrêt destiné à préciser les droits de juridiction de ses officiers au siège de Strasbourg, à l'occasion d'empiétements commis par la chambre des Quinze de cette ville. En 1784, le magistrat de Strasbourg répondait par un mémoire pour établir son droit de juridiction sur l'hôtel de la Monnaie et produisait des pièces justificatives à l'appui de sa requête¹. Le même dépôt conserve la copie d'une lettre adressée par les officiers de la Monnaie à Monseigneur le garde des sceaux pour se plaindre des empiétements du magistrat sur leurs droits de juridiction². Et d'autres documents concernent la même affaire, ou des affaires qui s'y rattachent, en 1784 et 1786³.

Il est évident qu'un état d'esprit, aussi nettement caractérisé, devait rendre délicates les relations entre la cité de Strasbourg⁴ et le pouvoir central. On ne saurait donc s'étonner que les fauteurs des désordres aient su mettre à profit les hésitations suscitées par une défiance réciproque.

Lorsque nous remarquons le rôle joué d'abord par certains éléments du régiment allemand, puis par ce corps tout entier, nous pouvons nous demander si une influence étrangère⁵ n'a pas pesé sur les événements regrettables de Strasbourg, en juillet et août 1789.

Je sais que les querelles religieuses ont dû avoir une certaine part dans ces événements. L'officier Guiot le laisse entendre dans sa lettre⁶, qui est confirmée par d'autres documents. On sait que des sermons furent même prêchés par des ministres luthériens dans le dessein d'apaiser les ferments susceptibles d'amener de nouveaux troubles, et le convent ecclésiastique⁷ de Strasbourg adressa, dès le surlen-

1. Archives communales de Strasbourg, AA 57b (*Inventaire des Archives communales de Strasbourg antérieures à 1790*, rédigé par J.-Ch. Brucker, série AA, t. 1, p. 27).

2. *Ibid.*, AA 57c.

3. *Ibid.*, AA 57d, 58, 59 et 60.

4. Ces relations devaient être d'autant plus difficiles qu'il y avait souvent des dissentiments intérieurs entre les différents rouages de la constitution de la cité (cf. R. Reuss, dans *Rev. d'Alsace*, nouvelle série, t. VI, 1877, p. 46).

5. N'oublions pas qu'un compagnon charpentier, pendu le 23 juillet pour vol à l'hôtel de ville, était originaire de Mayence.

6. Eimer a considéré le mouvement comme étant d'origine confessionnelle pour une part. M. Reuss, qui n'a pas connu la lettre de Guiot, repousse l'hypothèse (*Rev. histor.*, loc. cit., p. 314).

7. *Au jour du mal, prends-y garde! Sermon prononcé à Strasbourg, le*

demain du sac de l'hôtel de ville, une exhortation pressante aux communautés luthériennes des campagnes pour les engager à prévenir tout désordre¹.

Que les émeutes de Strasbourg aient été amenées par les nouvelles tendances politiques, qu'elles aient une origine religieuse², qu'elles résultent d'une superposition probable de divers éléments de discorde, on peut tenir pour vraisemblable qu'elles eussent pu être évitées, ou, du moins, très atténuées, si une entente parfaite eût existé entre les pouvoirs qui administreraient et surveillaient la grande cité alsacienne.

C'est la conclusion que nous devons tirer des événements rappelés plus haut; comme tout fait historique, ils apportent un enseignement à ceux qui s'efforcent de les comprendre. Certains adages nous sont si familiers que nous n'y attachons plus guère d'importance; nous en avons cependant entrevu la force vitale au moment où le danger nous a contraints de nous souvenir que la force et la grandeur de la nation reposent sur une union constante et fidèle de tous les citoyens qui comprennent leur devoir³.

2 août 1789, à l'occasion des troubles survenus dans cette ville, par M. Engel, pasteur de l'Église française (cité par Rodolphe Reuss, *les Églises protestantes d'Alsace pendant la Révolution, 1789-1802; esquisse historique*, 1906, p. 19).

1. Rodolphe Reuss, *les Églises protestantes*, p. 18.

2. Hostilité apparente du clergé catholique contre les églises protestantes, etc.

3. Voici la légende que le graveur Devere avait inscrite sur l'estampe que j'ai citée plus haut : « Le moyen d'éviter les troubles, c'est de retracer ceux qui ont causé bien des inquiétudes et des pertes irréparables. Le pillage de l'hôtel de ville de Strasbourg, arrivé le 21 juillet 1789, depuis 4 heures de l'après-dînée jusqu'à 7 heures du soir, est une époque que les habitans de cette ville pourront représenter à tous ceux qui n'en auroient pas eu connoissance. C'est le but de l'auteur de cet ouvrage. »

APPENDICE.

*Lettre écrite de Strasbourg par l'officier Guiot et relative
aux événements de juillet et août 1789.*

Mes bons et chers amis,

Votre inquiétude sur mon existence n'est pas fondée; rappelés-vous que je vous ai promis de ne pas déguerpir d'ici-bas avant d'avoir eû le plaisir de vous revoir, de vous embrasser et vous témoigner combien je suis pénétré de reconnaissance des sentimens d'amitié dont vous ne cessés de me donner des marques; je vous prie, mes chers et bons amis, d'être bien persuadé du plus parfait retour de ma part; je me flatte que vous n'en doutés pas. Sans doute j'ai à me reprocher d'avoir tardé si longtems à vous écrire; croiés que je ne désire pas moins que vous d'apprendre souvent de vos nouvelles, et je ne crois pas toutefois être criminel de lèze-amitié. Vit-on jamais une année aussi orageuse; voici mes raisons. Je ne vous rappellerés (*sic*) pas toutes les horreurs qui se sont passées dans presque toutes les provinces du royaume, dans les villes particulières et ailleurs; vous savés cela comme moi. Mais ce que vous ignorés peut-être est que les lettres n'étaient pas sûres à la poste, et, comme je ne suis nullement aristocrate, j'aurais craint de commettre quelques imprudences en m'ingérant de parler sur les affaires du tems; la crainte de vous compromettre avec moi a été la cause de mon silence. Je ne sçais pas trop si l'on est encore bien rassuré aujourd'huy; on ne peut que gémir sur ce que l'on voit et entend; les nouvelles du jour détruisent celles de la veille, de sorte que l'on ne sçait trop sur quoi compter. Enfin, que fait donc cette Assemblée nationale, de quoi s'occupe-t-elle? En vérité, l'on serait tenté de croire qu'elle ne finira jamais rien; quelle (*sic*) sera donc le résultat de ces éternels débats: Dieu veuille que le tout arrive à bien, mais...; on parle d'une réforme considérable dans l'armée, il faut s'attendre à tout; je compte que trente-cinq ans de services sous les mêmes drapeaux seront pris en considération, soit par la nation, soit par le Roy; enfin, plustot je serai libre et plustot j'aurai la satisfaction de vous serrer dans mes bras, car soiés bien persuadés, mes chers amis, que mon premier acte de liberté se dirigera vers vous, à moins que des circonstances majeures n'en empêchent

l'exécution. Réduit aux événemens ordinaires, je crois pouvoir regarder comme certain de me rapprocher de vous l'année prochaine; il y a à parier dix contre un que le régiment ira à la Fère en Picardie, alors la distance qui nous séparera ne sera plus que de 18 lieues, dix-huit lieues! Ah! que n'y suis-je déjà; mais j'y compte.

Nous sommes assés tranquilles maintenant dans cette garnison; c'est encore une de celles de tout le royaume où l'on vit à meilleur compte; nous avons eu aussi nos tems orageux; la populace, soufflée dit-on par la bourgeoisie, se mutina sur la fin de juillet, sous prétexte de mécontentement contre le Magistrat; il y eut à ce sujet une bagarre diabolique à l'hôtel de ville, une partie de la toiture fut démolie, toutes les vitres brisées, une quantité énorme de papiers jettés sur la place, elle en était jonchée. J'y passai avec un de nos chefs de brigade, à neuf heures du soir, le jour de cette expédition; cela avait l'air d'une nuit d'hyver, où le matin, en sortant de chez soi, on se trouve dans la neige jusqu'au genoul, telle fut l'impression que le (*sic*) Bacanale présenta à mon imagination; les misérables s'étant introduit dans les caves de cet hôtel de ville, après s'être enivrés, défoncèrent les tonneaux, et il y eut pour plus de 4,000 louis de vins perdus; deux en furent la victime en se noyant dans cette liqueur. Voilà l'histoire qui nous a amenés (*sic*) la garde bourgeoise, qui est de 2,000 hommes. Comme dans cette bagarre la garnison avait été simple spectatrice, c'est-à-dire tranquille au milieu du tumulte, empêchant seulement un plus grand désordre, la ville crut devoir lui accorder une gratification de 20 sols par soldats. Cela eût été à merveille si on eût laissé aux soldats la liberté d'en faire la consommation à leur grés; mais on crut (mal adroitement) qu'il serait plus prudent de les obliger de les dépenser dans les chambrées, et, en effet, on les consigna chacun dans leurs cazernes. Cette consigne fut le signal de la Révolte; les soldats dirent qu'ils préféreraient leurs libertés à la gratification et, en conséquence, se mutinèrent, sortirent de leur quartier, se mêlèrent ensemble, cavalerie, infanterie française et allemande, et quelques-uns des nôtres, se répandirent dans la ville et complotèrent une révolte générale. En effet, le lendemain tous se réunirent sans exception; les prisons, les maisons de force furent enfoncées, nulle autorité ne fut respectées pendant deux jours et deux nuits; on prétend que les dégâts, joints à la boisson et mangeaille, fait un objet de plus de 80,000 livres qui seront payées par je ne sçais qui, etc. Voilà, mon cher compère, en abrégé, à peu près ce qui s'est passé dans notre Strasbourg. On prétend qu'il y a encore quelques étincelles sous la cendre; les Bourgeois ne sont pas, à beaucoup près, d'accord ensemble; la différence de Religion ne contribuent (*sic*) pas peu à leurs mésintelligences, le nombre des Luthériens excédant presque du double celui des catholiques. Mais c'est leur affaire.

.....
(Suivent dix-huit lignes de compliments pour la femme et la

filie de son correspondant, pour des amis communs. Il transmet aussi des compliments d'un Monsieur Amspach et termine par de nouvelles protestations d'amitié).

Signé : GUIOT.

Strasbourg, le 25 septembre 1789.

(*Au dos, la suscription : A Monsieur, Monsieur Guilmat, secrétaire de Monsieur le premier Président au Parlement de Flandres, rue des Malvaux, à Douay¹.*)

1. Papier, 4 pages; ma collection.